



## Déclaration liminaire

### CAPA d'ouverture FPMA INTRA

du 11 juin 2019

**Concernant le mouvement intra académique sur Créteil**, nous prenons acte positivement que notre académie ait fait enfin le choix cette année de valoriser l'ancienneté des collègues non-titulaires autant que le ministère en modulant les bonifications selon les échelons à l'intra comme à l'inter. Avec 15% de collègues non-titulaires cette mise à jour était une nécessité. De la même façon nous nous félicitons de la baisse de la bonification agrégé.e, que nous trouvons toujours trop élevée, mais cela tend tout de même vers un meilleur équilibre. Par contre, nous espérons que l'académie de Créteil revienne à l'avant-garde concernant le traitement des parents isolé.es en alignant la bonification parent isolé sur l'APC et le RC. La proximité de l'enfant pour un parent isolé.e est une absolue nécessité. Nous rappelons qu'en réalité, ce terme de parent isolé.e, recouvre en réalité essentiellement des situations de mère isolées.

Nous continuons à penser qu'il y a un déséquilibre entre les 3 priorités légales : l'exercice en REP est trop dévalorisé par rapport au RC et à l'APC. Pour compenser cela, nous demandons à ce que la bonification éducation prioritaire soit valable sur des vœux précis. Néanmoins, si nous comprenons qu'étant donné le nombre de collègues concerné.es dans notre académie elle ne puisse pas être revalorisée comme à l'inter, nous demandons qu'elle puisse s'appliquer sur le 1er vœu précis. De plus, le bilan des différents GT « priorité handicap » démontre que cette bonification reste trop difficile à obtenir et que les collègues concerné.es par ces situations ne font pas suffisamment valoir leur droit. La complexité des procédures décourage pour une part certain.es d'entre eux.

**Après ces considérations propres aux mouvement et à sa préparation, nous ne pouvons pas ignorer que cette CAPA se tient dans un contexte de mise en place de contre-réformes très inquiétantes concernant la notion même de missions de service public et plus particulièrement le service public d'éducation.**

Nos inquiétudes au sujet de l'avenir du paritarisme ont été malheureusement confirmé par le projet de loi pour la transformation de la fonction publique. En effet, fondre les CHSCT et les CT ou déconcentrer les CAP, est une profonde remise en cause de la représentation des personnels et du paritarisme. Supprimer les CAP et/ou en diminuer les prérogatives, c'est remettre en cause le droit des agents à être informé.es et défendus lors des actes de gestion. Les commissions paritaires sont une garantie en matière de transparence et de traitement égalitaire des carrières des personnels, mais également une « sécurité » pour la neutralité de l'institution. S'attaquer au paritarisme, c'est s'attaquer à ce pour quoi il existe : protéger notre bien commun, le service public. Le statut des fonctionnaires est un atout pour la population et le progrès. Les 5,2 millions d'agents de la Fonction publique sont aujourd'hui le cœur de cible des politiques dévastatrices du gouvernement. Après, l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois, de la baisse du pouvoir

d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice et du report des rares mesures positives du PPCR, de la hausse de la CSG et des retenues pour pension, du rétablissement du jour de carence, le gouvernement s'attaque frontalement à la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires et aux missions publiques qu'ils exercent, poursuivant sa politique libérale pour réduire à n'importe quel prix la dépense publique et refonder un nouveau modèle de société.

**Ce projet de loi pour la transformation de la fonction publique est inacceptable ! La CGT et l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique le dénoncent et continuerons d'appeler les collègues à se mobiliser.**

Pour son premier anniversaire, le système d'affectation Parcoursup a encore une fois démontré son inefficacité, et cette fois-ci de façon magistrale avec un bug très important le premier jour des résultats d'affectation. Cela a été une source de stress pour les élèves et leurs familles et ce sont les équipes éducatives qui ont dû le gérer sur le terrain. Cette procédure est décrite par le gouvernement comme plus juste, plus transparente et permettant une meilleure orientation dans le supérieur. Pour rappel à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB 76,5 % des candidats avait une réponse favorable et pour 61,4% cette réponse était leur premier vœu. Un premier vœu possible grâce à la hiérarchisation des vœux qui permettait une lisibilité des demandes et réduisait considérablement le risque d'affectation par défaut ou à « la loterie ». Le système actuel est d'autant plus injuste qu'il est totalement opaque. L'algorithme national n'est que l'hébergeur et l'organisateur de multitudes d'algorithmes propres aux établissements d'enseignement supérieur. Ces algorithmes locaux ne sont pas publics. Cette situation pose un sérieux problème démocratique quant au contrôle des critères et des méthodes d'affectation des bachelier.es.

**La logique de sélection et de mise en place du tri social de Parcoursup s'applique également aux réformes du lycée.**

Si le lycée actuel porte déjà en lui la sélection et le déterminisme social, le projet de lycée du ministre de l'Education, loin de les supprimer, les accentue. En effet, ce nouveau lycée général et technologique propose de spécialiser chaque année davantage les élèves, quitte à retrancher certains savoirs et savoir-faire de la culture commune. Par exemple, les mathématiques pourront désormais facilement disparaître du cursus d'un.e bachelier.e (ce qui n'est possible aujourd'hui que pour les série L soit 6% des bachelier.es). Par ailleurs, l'orientation sera encore plus précoce et déterminante. Elle se fera à l'avantage des milieux maîtrisant le mieux l'information et comprenant les implicites des « choix des élèves ». Dans ce contexte, la concurrence entre élèves dans les choix de spécialités et d'options, puis d'orientation post-bac, ne pourra que s'aggraver.

Dans son discours, notre ministre dit vouloir viser l'excellence et faire des LP des « Harvard du pro », mais sa contre-réforme va conduire à un affaiblissement de la voie professionnelle sous statut scolaire qui se traduira par un appauvrissement des spécialisations, une déqualification des diplômes, un amoindrissement des enseignements généraux en raison notamment d'une baisse des volumes horaires pour les élèves. En livrant la carte des formations, les diplômes et leur contenu, aux branches professionnelles, l'orientation des futur.es lycéen.nes sera malheureusement conditionnée à l'adaptation de l'offre de formation aux seules réalités économiques locales. Les choix des jeunes engagé.es dans la voie pro n'en seront que plus limités. D'autre part, l'allègement des grilles horaires, notamment en enseignement général, va rendre les

poursuites d'études en BTS plus difficiles et appauvrir la culture générale. L'insertion professionnelle à l'issue de la scolarité ne sera pas davantage garantie.

**Les enfants des classes populaires voient donc leur horizon s'assombrir !  
Le tout sur fond de tri social et de sélection généralisée à l'université.**

Enfin, au-delà de la mise en œuvre du tri social, il est un autre point commun aux réformes du lycée qui impacte notre CAPA d'affectations : des suppressions de postes massives. En effet, le volume hebdomadaire des élèves dans les trois voix du lycée va diminuer. Concernant la voie professionnelle, c'est une suppression de 24 postes pour la rentrée prochaine. Dans le détail, nous avons pu constater que l'implantation des familles de métier a un impact, en particulier en GA. La réforme a pour conséquence des pertes des postes ! Concernant les LGT, si le solde de création et suppression est nul, le taux d'encadrement s'en ressentira tout de même vu que nous allons accueillir des élèves de plus. Mais surtout quand on regarde dans le détail des suppressions, on constate une sur-représentation de l'Eco-gestion et des SII. Ou encore un exemple, 36 postes sont annoncés comme bloqués, c'est-à-dire qu'ils seront supprimés à brève échéance. Là encore, quand on analyse dans le détail, on constate une sur-représentation des langues à faible diffusion, là encore ce sont bien les effets de la réforme. Au-delà de la problématique de l'affectation des titulaires, il est à craindre des difficultés de reconduction pour un certain nombre de nos collègues non-titulaires qui, rappelons-le, constitue 15% des personnels de l'académie.

Face à cette situation catastrophique pour nos élèves, nos métiers et le service public d'éducation en général, les collègues et leurs organisations syndicales prennent leurs responsabilités. Nous ne laisserons pas le ministre continuer à passer en force sans jamais tenir compte de nos critiques et de nos alarmes quant aux conséquences délétères de ses contre-réformes. Des journées de grève et de mobilisation regroupant la communauté éducative et des parents d'élèves à plusieurs reprises ont démontré que nos inquiétudes sont entendues par la population. Au-delà des réussites de journées de grève comme le 19 mars qui auraient dû alerter le ministre, de nombreux.es collègues se sont saisi.es des journées de formations institutionnelles aux réformes pour alerter leur hiérarchie et organiser la mobilisation. Mais comme nous avons définitivement affaire à un ministre qui ne nous écoute pas, il nous faut donc utiliser de méthodes extraordinaires : l'appel unitaire à la grève des surveillances des examens le 17 juin **et des corrections en voie professionnelle, avec un premier succès aujourd'hui pour la correction de l'épreuve de Lettres-Histoire du BEP dans le 93**. Cette grève n'est pas contre nos élèves mais bien au contraire pour défendre leur avenir et celui des lycéen.es qui les suivront. Ils et elles l'ont d'ailleurs bien compris et nous expriment leur soutien par la voix de leurs organisations comme par exemple l'UNL.

**Pour la CGT il est urgent de se mobiliser pour bloquer ces contre-réformes dévastatrices et pour revendiquer au contraire une école réellement émancipatrice et pour un enseignement secondaire polytechnique égalitaire à l'inverse de cette école du tri social que le ministre met en place.**